

LES FOYERS DE CLUNY
Association
Siège social : 22 Route de CAEN
14402 BAYEUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

 Des experts à votre service.

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE inscrite aux tableaux de l'Ordre des régions :
Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de
Loire, Grand-Est, Hauts-de-France, Île-de-France, Normandie, Nouvelle-
Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
membre de la Compagnie Régionale
Ouest-Atlantique

SIÈGE SOCIAL :
Parc Technopôle – Rue Albert Einstein
53810 CHANGÉ

ADRESSE POSTALE : Parc Technopôle - Rue Albert Einstein - CS 83006 - 53063 LAVAL Cedex 9
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 8 661 510 € - RCS LAVAL 557 150 067 - N° D'IDENTIFICATION FISCALE FR 48 557 150 067 - CODE APE 6920Z

LES FOYERS DE CLUNY
Association
Siège social : 22 Route de CAEN
14402 BAYEUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'association Les Foyers de Cluny,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Les Foyers de Cluny, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit, dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant, exposé dans la note « changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels, concernant l'incidence de la première application du règlement ANC n°2022-06 qui expose le changement de méthodes comptables.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné dans la partie « observation » du présent rapport, la note de l'annexe « changement de méthode comptable » expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

En outre, la note « Crédit non reconductible CNR 2025 » de l'annexe indique la méthode de comptabilisation des crédits non reconductibles (CNR) perçues au titre de l'exercice 2025. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes assurés de la correcte comptabilisation des écritures liées à cette subvention et la correcte information qui vous est donnée en annexe des comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires, relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes, ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude, est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues, et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements, ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs, pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels, au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents, de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Ferté Macé, le 11 juin 2026

FITECO,
Commissaire aux Comptes



Audrey VESQUE
Associée

LES FOYERS DE CLUNY
Association
Siège social : 22 Route de CAEN
14402 BAYEUX

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2025

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)	31 627	24 419	7 207	7 919
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	75 328	46 388	28 941	9 220
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				18 294
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	337 340	143 424	193 916	199 073
	Constructions	5 476 743	3 811 500	1 665 243	1 833 835
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	905 080	791 355	113 724	123 861
	Autres immobilisations corporelles	1 715 537	1 326 326	389 211	370 758
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	500 513		500 513	326 857
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	60 251		60 251	59 824
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	19 772		19 772	19 472
Total II		9 090 563	6 118 993	2 971 570	2 961 195
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours	3 463		3 463	394
	Avances et acomptes versés sur commandes	3 756		3 756	1 800
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 471 367	39 954	2 431 414	1 691 059
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	199 004		199 004	254 373
	Charges constatées d'avance	225 792		225 792	29 160
	Valeurs mobilières de placement	850 076		850 076	900 076
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	1 830 673		1 830 673	2 532 139
Total III		5 584 132	39 954	5 544 178	5 409 000
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)		14 706 321	6 183 366	8 522 955	8 378 114

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	17 890	17 890
	Fonds propres complémentaires	335 997	335 997
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	89 945	89 945
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	2 728 900	2 717 562
	Autres		
	Report à nouveau	379 540	403 715
	Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs	(859 233)	(948 056)
	Excédent ou déficit de l'exercice	40 335	75 987
	Situation nette (sous-total)	2 733 374	2 693 039
Autres fonds propres	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	191 795	148 667
	Provisions réglementées	962 096	588 569
	Total I	3 887 265	3 430 275
Fonds reportés et dédiés	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Provisions	Fonds reportés liés aux legs ou donations	450 604	495 926
	Fonds dédiés	175 206	204 950
	Total III	625 810	700 876
DETTES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	598 161	537 715
	Total IV	598 161	537 715
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 724 032	1 843 571
	Emprunts et dettes financières divers	19 984	20 117
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	214 691	248 320
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 134 465	1 014 778
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	62 207	
	Autres dettes	255 106	582 461
	Produits constatés d'avance	1 235	
	Total V	3 411 720	3 709 247
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)			
TOTAL GENERAL (I à VI)		8 522 955	8 378 114

Compte de Résultat ^{1/2}

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	73 074	21 665
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	857 175	963 675
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	10 205 523	9 740 537
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	2 920	5 650
	Mécénats	4 211	2 524
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	47 465	5 805
	Utilisations des fonds dédiés	75 066	93 617
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	28 937	
	Autres produits	13 616	4 374
Total des produits d'exploitation		11 307 986	10 837 846
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	25 171	25 054
	Variation de stocks	(3 069)	3
	Autres achats et charges externes	1 683 760	1 594 192
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	454 141	493 369
	Salaires	5 924 080	5 864 423
	Cotisations sociales	2 366 484	2 291 529
	Dotation aux amortissements et dépréciations	390 790	385 725
	Dotation aux provisions	107 911	103 907
	Reports en fonds dédiés		796
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	24 269	
	Autres charges	1 966	641
Total des charges d'exploitation		10 975 502	10 759 639
RESULTAT D'EXPLOITATION		332 484	78 207

Compte de Résultat ^{2/2}

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		332 484	78 207
PRODUITS FINANCIERS	De participation	1 753	1 751
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	20 048	20 487
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		21 801	22 238
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	23 628	26 538
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		23 628	26 538
RESULTAT FINANCIER		(1 827)	(4 300)
RESULTAT COURANT avant impôts		330 657	73 907
Produits exceptionnels		94 706	22 231
Charges exceptionnelles		380 964	16 321
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(286 258)	5 910
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		4 064	3 830
TOTAL DES PRODUITS		11 424 493	10 882 315
TOTAL DES CHARGES		11 384 158	10 806 328
EXCEDENT ou DEFICIT		40 335	75 987
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Etats financiers au 31/12/2025

Annexes

Annexe préambule

L'association LES FOYERS DE CLUNY a pour objet social l'accueil, la prise en charge, la réinsertion sociale et professionnelle d'inadaptés adultes.

L'activité de l'association comprend trois secteurs d'activités qui regroupent des services ayant reçus agréments :

- Secteur Habitat et Accompagnement : Foyer d'hébergement, SAVS, SASLA de Bayeux et Foyer d'hébergement, SAVS de Giberville, Maison relais SOI-TOIT à Falaise,
- Secteur Vie active et travail : ESAT de Bayeux et ESAT, AIT de Giberville,
- Secteur Soins et réhabilitation : FAM, SAAD, SAVS, SAMSAH, RESIDENCE ACCUEIL du Foyer Léone Richet à Caen auxquels sont ajoutées les fonctions médicales, paramédicales et psys des autres secteurs (psychologues, médecin, IDE...).

Les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2025**, caractérisés par les données suivantes :

• total du bilan :	8 522 955 euros
• total du compte de résultat (produits) :	11 307 986 euros
• résultat de l'exercice :	40 335 euros

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le conseil d'administration de l'association.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

Règles et Méthodes Comptables

1. Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2025** ont été élaborés et présentés, conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général ANC n°2014-03 en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif pour leur exercice ouvert depuis le 1er Janvier 2020, et qui succède au règlement CRC N°1999-01 ;
- du règlement ANC n°2019-04 spécifique aux organismes gestionnaires d'Essms.

2. Les principes méthodes utilisées

Les principales méthodes utilisées ont été les suivantes :

A - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire pour une durée de 3 à 5 ans.

B - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens :

- | | |
|---------------------------------|-------------|
| ▪ constructions : | 15 à 30 ans |
| ▪ agencements et aménagements : | 5 à 10 ans |
| ▪ matériels et outillages : | 3 à 10 ans |
| ▪ matériel de transport : | 5 à 10 ans |
| ▪ matériel de bureau : | 5 à 10 ans |
| ▪ mobilier : | 10 ans |

C - Immobilisations financières

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titre de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Les créances immobilisées (prêts, dépôts et autres créances) ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Règles et Méthodes Comptables

D - Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

E - Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

F - Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

G - Provisions pour remise en état de biens immobiliers appartenant à autrui

Suite à la signature de la convention tripartite entre le Département du Calvados, la commune de Caen la mer et les Foyers de Cluny, une provision pour gros entretien doit être comptabilisée. Cette dernière est imposée par l'article 7 du contrat de location signé le 7 février 2019 qui prévoit que l'association :

- remette en fin de contrat l'immeuble en son état initial,
- se comporte comme si elle en était le propriétaire et maintienne les locaux en bon état de fonctionnement au moyen d'une politique de provisionnement pour gros entretien et un programme pluriannuel de travaux.

Il est considéré que l'excédent sur cette section analytique devrait servir à constituer une provision suffisante pour le futur.

Au titre de l'exercice, aucune provision n'a été comptabilisée. A contrario, une reprise de 29 K€ a eu lieu sur l'exercice. Ainsi, cette provision s'élève à 373 K€ au 31 Décembre 2025.

H - Contributions volontaires

L'association ne bénéficie pas de contributions volontaires en nature. Les temps de présence des bénévoles correspondent aux actions menées dans le cadre de leur mandat social de membre du bureau et/ou du conseil d'administration.

Les activités économiques et sociales de l'association sont réalisées exclusivement par les salariés de l'association.

Par conséquent, aucune contribution volontaire en nature n'est valorisée.

Changement de méthode comptable

Le règlement de l'Autorité des normes comptables n°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, s'applique à toute entité soumise aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général, est applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement a notamment pour effet :

- l'introduction de la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- l'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

Le bilan et le compte de résultat 2024 sont présentés tels qu'ils ont été certifiés. Pour une meilleure lecture des variations entre 2025 et 2024, nous présentons les principales modifications portant sur le compte de résultat :

Nature	Poste	2025 Exploitation	2024 Exceptionnel
Produits	Produits de cession des immobilisations	28 937 €	18 800 €
	Quote part de subvention virée au résultat	12 763 €	3 431 €
Charges	Valeur nette comptable des immobilisations cédées	24 269 €	1 341 €

Faits marquants & autres informations

Dérogation aux méthodes comptables

L'association LES FOYERS DE CLUNY a signé, le 1er Août 2022, avec l'ARS une convention portant sur le déploiement du dossier de l'usager informatisé. Cette convention prévoit un déploiement jusqu'au 31 Décembre 2027. L'ARS versera une subvention de 725 758 euros en deux fois : acompte de 50 % en 2024, le solde sera versé après atteinte des objectifs fixés dans ladite convention.

L'association porte ce projet pour un groupement composé de l'association LES FOYERS DE CLUNY et de trois autres associations. Ce groupement s'est constitué via une convention signée le 15 Mai 2023 sans création d'une personne morale. A ce titre, l'association LES FOYERS DE CLUNY percevra l'intégralité de la subvention, puis reversera ou avancera au trois autres associations la quote part leur revenant au rythme des dépenses engagées.

L'association LES FOYERS DE CLUNY comptabilise à l'encaissement au crédit d'un compte 46 le montant perçu. Le produit de la subvention est constaté au moment de sa consommation.

Crédit non reconductible CNR 2025

Par arrêté du Conseil départemental du Calvados du 22 décembre 2025, une enveloppe exceptionnelle de crédits non reconductibles (CNR) a été attribuée au titre de l'exercice 2025 afin de soutenir financièrement les ESSMS accueillant des personnes en situation de handicap dans un contexte inflationniste et budgétaire contraint.

Les montants accordés s'élèvent à **368 914.66 €** :

ESAT HELENE MAC DOUGALL :	99 633.57 €
ESAT PHILIPPE DE BOURGOIN :	100 434.39 €
FOYER LEONE RICHET :	168 846.70 €

Ces crédits exceptionnels, versés en un seul règlement, doivent être affectés en provision réglementée (compte 141.2 M22) afin de renforcer la **couverture du besoin en fonds de roulement financé par l'autorité de tarification. Ils ont vocation à être mobilisés ultérieurement lors du processus de tarification, prioritairement pour couvrir des déficits constatés ou potentiels, ou, à défaut, pour d'autres usages validés par le Département.

Schéma comptable :

Les crédits non reconductibles (CNR), perçus au titre de l'exercice 2025, sont comptabilisés en produits d'exploitation dans la classe 73 "Dotations et produits de la tarification", conformément au plan comptable M22 bis applicable aux établissements médico-sociaux privés.

Cependant, leur affectation en provision réglementée (compte 141.2) est enregistrée via une dotation aux provisions imputée en compte 6874 "Dotations aux provisions réglementées", qui relève des charges exceptionnelles.

Cette imputation crée une distorsion entre le résultat d'exploitation et le résultat exceptionnel :

- ☒ Le produit (CNR) est intégré au résultat d'exploitation,
- ☒ La dotation à la provision (compte 6874) est, elle, enregistrée en résultat exceptionnel.

Cette dissociation reflète fidèlement la nature des CNR (produits d'exploitation) et leur traitement comptable (dotation en provision réglementée), mais elle peut entraîner une surestimation apparente du résultat d'exploitation et une sous-estimation du résultat exceptionnel.

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation du résultat et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant au 31/12/2025
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	353 887				353 887
Fonds associatifs avec droit de reprise	89 945				89 945
Réserves pour projet de l'entité	1 299 177		33 615		1 332 792
Réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	1 418 385		4 324	-26 601	1 396 109
Report à nouveau propre à l'entité	403 715			-24 175	379 540
Report à nouveau sous gestion contrôlée	-948 056		294 543	-205 719	-859 233
Résultat de l'exercice	75 987	-75 987	193 031	-152 696	40 335
Autres fonds associatifs					
Subvention d'investissement	148 667		55 891	-12 763	191 795
Provisions réglementées					
Contributions financières des autorités de tarification			4 612		364 614
Différence sur réalisation d'éléments d'actifs	360 002		368 915		597 482
Autres provisions réglementées	228 568				
TOTAL	3 430 275	-75 987	954 930	-421 954	3 887 265

Observation :

Le Commissaire aux Comptes
pour Fitéco
le chargé du mandat

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES

Nature des fonds dédiés	Montant début d'exercice	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant au 31/12/2025
Fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'Essms				
Contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations	495 926		45 322	450 604
Autres contributions accordées par l'autorité de tarification	28 200			28 200
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement affectées	54 156		23 489	30 666
Fonds dédiés provenant de la générosité du public				
Dons manuels	122 594		6 255	116 339
Legs et donations				
TOTAL	700 876		75 066	625 810

Observation :

Le Commissaire aux Comptes
pour Fitéco
le chargé du mandat

Stocks et En-cours

	31/12/2025	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières et autres approvisionnements				
Matières premières	3 463	394	3 069	
Autres approvisionnements				
TOTAL I	3 463	394	3 069	
En-cours de production				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL II				
Produits				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				
Marchandises				
Marchandises				
TOTAL DES STOCKS ET EN-COURS	3 463	394	3 069	

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	19 772		19 772
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	2 471 367	2 471 367	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 369	4 369	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	93 881	93 881	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	2 327	2 327	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	98 427	98 427	
	Charges constatées d'avance	225 792	225 792	
	TOTAL DES CREANCES	2 915 936	2 896 164	19 772
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	733 359	733 359		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	990 673	119 269	444 124	427 280
	Emprunts et dettes financières divers	19 984	19 984		
	Fournisseurs et comptes rattachés	214 691	214 691		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	462 922	462 922		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	640 964	640 964		
	Impôts sur les bénéfices	4 064	4 064		
	Taxes sur la valeur ajoutée	574	574		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	25 941	25 941		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	62 207	62 207		
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	255 106	255 106		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	1 235	1 235		
	TOTAL DES DETTES	3 411 720	2 540 316	444 124	427 280
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	115 766			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	31 627					31 627
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	65 434		28 188	18 294		75 328
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	97 061		28 188	18 294		106 955
CORPORELLES	Terrains	334 967		2 373			337 340
	Constructions sur sol propre	3 483 936					3 483 936
	sur sol d'autrui	23 466					23 466
	instal. agencet aménagement	1 952 454		17 945		1 058	1 969 341
	Instal technique, matériel outillage industriels	851 202		56 505		2 627	905 080
	Instal., agencement, aménagement divers	78 185		13 638			91 823
	Matériel de transport	829 942		84 856		48 484	866 314
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	695 758		65 130		3 488	757 400
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	194 848		49 923			244 771
	Avances et acomptes	132 010		123 732			255 742
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 576 767		414 102		55 657	8 935 212	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	59 824		427			60 251
	Prêts et autres immobilisations financières	19 472		300			19 772
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	79 296		727			80 023
TOTAL		8 753 124		443 017	18 294	55 657	9 122 190

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement			23 708	711		24 419
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			37 920	8 467		46 388
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			61 628	9 179		70 807
CORPORELLES	Terrains			135 894	7 530		143 424
	Constructions sur sol propre			1 959 251	130 322		2 089 573
	sur sol d'autrui			23 162	33		23 195
	instal. agencement aménagement			1 643 607	56 182	1 058	1 698 732
	Instal technique, matériel outillage industriels			727 340	66 642	2 627	791 355
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			30 854	8 227		39 081
	Matériel de transport			627 761	72 001	24 489	675 273
	Matériel de bureau, mobilier			574 512	40 674	3 215	611 972
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				5 722 382	381 612	31 388	6 072 605
TOTAL				5 784 010	390 791	31 388	6 143 412

PROVISIONS

RUBRIQUES	PROVISION Début	AUGMENTATION	DIMINUTION	PROVISION FIN
-----------	-----------------	--------------	------------	---------------

FOYER LEONE RICHET

Provisions Réglementaires (14)	134 881	168 847		303 727
Provisions pour risques et charges	440 689		29 201	411 487
Provisions pour dépréciation				
	575 569	168 847	29 201	715 215

ETBT HELENE MAC DOUGALL

Provisions Réglementaires (14)	429 060	104 246		533 306
Provisions pour risques et charges Commercial (15)				
Provisions pour risques et charges Social (15)	32 267	106 133		138 400
Provisions pour dépréciation (491)	39 954			39 954
	501 281	210 379		711 659

ETBT PHILIPPE DE BOURGOING

Provisions Réglementaires (14)	24 628	100 434		125 063
Provisions pour risques et charges Commercial(15)				
Provisions pour risques et charges Social (15)	64 760	1 778	18 264	48 274
Provisions pour dépréciation				
	89 388	102 212	18 264	173 337

SOI-TOIT

Provisions Réglementaires (14)				
Provisions pour risques et charges Commercial(15)				
Provisions pour risques et charges Social (15)				
Provisions pour dépréciation				

CONSOLIDE

Provisions Réglementaires	588 569	373 527		962 096
Provisions pour risques et charges	537 716	107 911	47 465	598 162
Provisions pour dépréciation	39 954			39 954
	1 166 238	481 438	47 465	1 600 211

VENTILATION DOTATIONS ET REPRISES

Exploitation		107 911	47 465	
Financières				
Exceptionnelles		373 527		

Dont par affectation de résultat				
----------------------------------	--	--	--	--

Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	12 593	1 769	10 824	611,7
Autres créances	19 326	12 958	6 368	49,15
TOTAL	31 919	14 727	17 192	116,7

--	--	--	--	--

PRODUITS A RECEVOIR - DETAIL

LIBELLES	TOTAL	ASSOCIATION	SOI-TOIT	PHILIPPE DE BOURGOING	HELENE MAC DOUGALL	FOYER LEONE RICHEL
PRODUITS A RECEVOIR						
Indemnités journalières - congé sans solde (4267)						
Formation						
Remboursement assurance						
Rembt repas	11 852			8 113	3 739	
Avairs / factures diverses	113					113
Participation des usagers						
Divers(allocations logements et hébergement dues par curatelle)						
Intérêts courus à recevoir	5 034	376	4 658			
autres produits	2 327					2 327
	19 326	376	4 658	8 113	3 739	2 440
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES - factures fournisseurs (481)						
CLIENTS FACT A ETABLIR (418)	12 593			585	5 836	6 172
	12 593			585	5 836	6 172
TOTAL	31 919	376	4 658	8 698	9 575	8 612

Le Commissaire aux Comptes
pour Fitéco
le chargé du mandat

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 353	1 106 806	(1 104 453)	-99,79
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 809	49 039	771	1,57
Dettes fiscales et sociales	711 932	590 418	121 515	20,58
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	3 170	2 342	828	35,35
TOTAL	767 264	1 748 604	(981 340)	-56,12

Un bug informatique ne permet pas de présenter correctement les données 2024. Par souci de vérité, nous présentons ci-dessous les chiffres certifiés en 2024 :

Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit :	2 721 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	49 039 €
Dettes fiscales et sociales :	590 418 €
Autres dettes :	2 342 €
Soit un total de charges à payer 2024 :	644 519 €

CHARGES A PAYER - DETAIL

LIBELLES	TOTAL	ASSO.	SOI-TOIT	PHILIPPE DE BOURGOING	HELENE MAC DOUGALL	FOYER LEONE RICHET
Intérêts sur emprunts (168)						
Intérêts courus sociale	2 353			1 010	1 343	
Intérêts courus commerciale						
Frais bancaires à payer						
	2 353			1 010	1 343	
FOURNISSEUR FACT NON PARVENUES (406100)						
Frais de Télécommunications	138			138		
Commissaire aux comptes	10 563			3 200	3 744	3 619
Entretien matériel et outillage						
Alimentation	163				163	
Pharmacie	1 701					1 701
Facture E.D.F. - EAU - GAZ	21 152	115	2 568	5 484	6 140	6 845
Factures diverses	16 091		7	3 054	9 240	3 790
Charges locatives						
	49 809	115	2 575	11 876	19 288	15 955
CHARGES DE PERSONNEL Prov. Congés payés et RTT (428)						
Budget SOCIAL	453 098		7 780	99 186	145 900	200 232
Budget COMMERCIAL	939			591	348	
Budget COMMERCIAL (personnel à payer à recevoir)						
Budget SOCIAL (personnel à payer)	399				84	315
	454 437		7 780	99 777	146 332	200 547
CHARGES SOCIALES Prov./charges Congés payés et RTT(436)						
Budget SOCIAL prov./charges congés payés/autres charges à payer	241 287		4 054	51 130	77 607	108 495
Budget COMMERCIAL prov./charges congés payés	403			251	152	
Budget social pers charge à payer	15 738				15 738	
	257 427		4 054	51 381	93 497	108 495
CHARGES SOCIALES (4378)						
ETAT, CHARGES A PAYER (4486)						
Aide exceptionnelle énergie	68					68
	68					68
FOURNISSEUR FACT NON PARVENUES D'IMMOBILISATIONS						
Fourn. immob. fact. non parvenues						
CLIENTS AVOIR A ETABLIR (418)	828			828		
Autres charges à payer 468						
Autres frais	2 342			2 342		
	3 170			3 170		
	767 264	115	14 409	167 215	260 460	325 065

Le Commissaire aux Comptes
pour Fitéco
le chargé du mandat

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		225 792	225 792
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			225 792

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		1 235	1 235
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			1 235

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCES - DETAIL

LIBELLES	TOTAL	ASSOCIATION	SOI-TOIT	PHILIPPE DE BOURGOING	HELENE MAC DOUGALL	FOYER LEONE RICHET
CHARGES CONST. D'AVANCE (486)						
Fact. Fournisseurs BPAS	223 890		162	12	5 040	218 675
Fact. Fournisseurs BAPC	1 903			1 250	653	
	225 792		162	1 262	5 693	218 675
PRODUITS CONST. D'AVANCE (487)						
Risourne						
Frais bancaires						
Remboursement assurance	1 235				1 235	
	1 235				1 235	

Le Commissaire aux Comptes
pour Fitéco
le chargé du mandat

Rémunérations des Dirigeants

31/12/2025

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif, doit-être indiquée la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants. Toutefois, la diffusion de cette information reviendrait à communiquer uniquement la rémunération du Directeur Général. Afin d'éviter tout caractère préjudiciable, cette information n'est pas fournie.

EFFECTIF

Effectif ETP au 31/12/2025	HELENE MAC DOUGALL	PHILIPPE DE BOURGOING	Foyer Léone Richet	SOI-TOIT	Total
Direction, encadrement	3,96	3,31	4,38	0,05	11,70
Administration	3,00	2,62	3,11	0,20	8,93
Services généraux	2,00	2,75	3,31	0,66	8,72
E.S.A.T. Ateliers	11,00	7,00			18,00
Educatif	13,50	8,50	24,23	2,00	48,23
Médical & para-médical	1,20	0,32	11,71		13,23
Autres emplois		0,00	2,00		2,00
Travailleurs handicapés	84,60	54,37			138,97
Total	119,26	78,87	48,74	2,91	249,78
nombre d'emplois salariés (hors Travailleurs handicapés)	36,00	26,00	58,00	3,00	123,00
soit en ETP	34,66	24,50	48,74	2,91	110,81

Le Commissaire aux Comptes
pour Fitéco
le chargé du mandat

Produits et Charges exceptionnels

		31/12/2025
Total des produits exceptionnels		94 706
Produits exceptionnels sur opérations en capital		94 706
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	94 706	
Total des charges exceptionnelles		380 964
Charges exceptionnelles sur opération en capital		7 437
AUTRES CHARGES EXCEPTION	7 437	
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions		373 527
Dap couverture du BFR	368 915	
DIFF.REALISAT>ELEM.ACTIF	4 612	
Résultat exceptionnel		(286 258)

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	Cabinet FITECO							
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes	13 769	13 891	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	13 769	13 891	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)								
--	--	--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Privilège de prêteur de deniers		1 100 000	
Hypothèque conventionnelle		175 000	
Garantie d'achèvement		50 433	
		1 325 433	
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
ESAT de Mac Dougall		206 575	
ESAT Philippe de Bourgoing		99 237	
Foyer Léone Richet		329 576	
SOL-TOIT		7 345	
		642 733	
Autres engagements			
Intérêts courus sur emprunts		95 482	
		95 482	
Total des engagements financiers (1)		2 063 648	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			
Engagement IDR : ● méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme) ● départ à la retraite à l'âge de 65-67 ans (départ taux plein) ● turn over faible ● taux d'actualisation : 3.75 %			

RESULTAT PAR ETABLISSEMENT

	BAYEUX		GIBERVILLE		CAEN	SOI-TOIT	CITE ASSOCIATION
	SOCIAL	BAPC	SOCIAL	BAPC			
CHARGES	11 384 158	3 026 514	1 524 965	1 766 952	953 290	301 461	13 872
PRODUITS	11 424 493	3 006 065	1 508 599	1 950 436	957 369	303 329	17 471
Résultat avant affectation - Résultat de l'exercice	40 335	-20 449	-16 366	183 485	4 079	1 868	3 600
AFFECTATION DES RESULTATS N-2							
BAYEUX	-14 000	-14 000					
GIBERVILLE							
CAEN							
EXCEDENTS ANTERIEURS AFFECTES A DES REDUCTIONS DE CHARGES							
Compte 10685728 Réserves de compensation des charges d'amortissement							
Comptes 115912 Report à nouveau constitué de charges rejetées des activités sociales et médico-sociales (dépenses refusées par l'autorité de tarification)							
Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté							
Résultat après affectation - compte administratif	26 335	-34 449	-16 366	183 485	4 079	1 868	3 600

RESULTAT

CHARGES	11 384 158
PRODUITS	11 424 493
Résultat avant affectation	40 335
AFFECTATION DES RESULTATS N-2	
Hélène Mac Dougall	-14 000
Philippe de Bourgoing	
Foyer Léone Richet	
EXCEDENTS ANTERIEURS AFFECTES A DES REDUCTIONS DE CHARGES	
Compte 10685728 Réserves de compensation des charges d'amortissement	
Compte 115032 Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté	
Comptes 115912 Report à nouveau constitué de charges rejetées des activités sociales et médico-sociales (dépenses refusées par l'autorité de tarification)	
Résultat après affectation - compte administratif	26 335
dont, résultat des activités sous contrôle des tiers financeurs ayant un caractère provisoire dans l'attente des décisions des administrations de contrôle	35 022

Le Commissaire aux Comptes
pour Fitéco
le chargé du mandat